

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1374

11 juin 2013

SOMMAIRE

Air Filters Europe S.A.	65906	Lumesse Holdings S.à r.l.	65908
Al Masah Asset Management S.à r.l.	65906	LWM	65909
AMP Capital Investors (IDF II USD N°1) S.à r.l.	65943	Newalux S.A.	65910
A.R.H. Limited	65922	New Edifice S.A.	65910
Belpharma S.A.	65907	Newfield S.A.	65910
BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	65934	NIH Zeta Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	65934
Cable & Wireless Global Businesses Hold- ing S.à r.l.	65950	Nocor S.A.	65912
Café-Bar River Side S. à r.l.	65913	Nospar S.A.	65911
Celeritas Property	65906	Number 10 Property Investment S.A. ...	65912
City Station S.à r.l.	65907	Nutriconcept S.A.	65910
Comcolux S.à r.l.	65907	Opalysimmo S.à r.l.	65912
DK Properties	65907	OQUENDO Investments S.à r.l.	65909
Fall Co 2 S.à r.l.	65924	Paulim S.A.	65912
GAMTrax Luxembourg S.A.	65908	Pictet Total Return	65952
GM Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	65907	Planeta Industries S.A.	65911
IRB S.à r.l.	65909	PlanetVision s.à r.l.	65911
Kinkade Real Estate	65952	POLUX Luxembourg S.à r.l.	65911
LDW Dentaire	65908	Porsche Classic Club Luxembourg	65906
Leal Renovations SA	65908	Powerhouse Investment	65910
Lezam S.A.	65908	Powerhouse Management	65911
Lumesse Brands S.à r.l.	65909	Sotis S.à r.l.	65906
Lumesse Global S.à r.l.	65909	VCP Jet Luxco S.à r.l.	65914

Porsche Classic Club Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3332 Fennange, 13, Op Grimmelbach.

R.C.S. Luxembourg F 1.001.

Art. 2. Changement de siège social. Le siège social de l'association est établi au Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège peut être transférée à tout autre lieu au Grand-Duché par décision du conseil d'administration. Le siège social a été transféré vers l'adresse 13, op Grimmelbach L-3332 Fennange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052187/11.

(130063519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Sotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.576.

Les comptes annuels au 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2013.

Bevollmächtiger

Référence de publication: 2013052224/11.

(130063985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

AI Masah Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.819.

Entlassung aus dem Verwaltungsrat.

Mit Wirkung zum 8. April 2013 ist Patrice MOLINARI als Mitglied des Verwaltungsrates entlassen worden.

Luxembourg, den 23. April 2013.

Référence de publication: 2013052383/11.

(130064316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Air Filters Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 54.494.

Il ressort d'une résolution de l'associé unique du 23/04/2013 que ce dernier révoque Madame Martine Vancraeyenest et Monsieur Laurent Otte de leur mandat d'administrateur.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013052406/11.

(130064264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Celeritas Property, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.921.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Thierry TRIBOULOT.

Référence de publication: 2013052495/10.

(130064349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Belpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.234.

Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions d'administrateur de la société Belpharma S.A, avec effet ce jour.

Luxembourg, le 08 Janvier 2013.

Thierry TRIBOULOT.

Référence de publication: 2013052468/10.

(130064899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

GM Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013052655/10.

(130064757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

DK Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052564/10.

(130064595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

City Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013

L'assemblée prend note du changement d'adresse de l'administrateur Ramko Sprl dont le siège est désormais au Groenstraat 51, B-1702 Dilbeek.

DANDOIS & MEYNIAL

Référence de publication: 2013052498/11.

(130064237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Comcolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.545.

Veillez noter que l'associée unique de la société a dorénavant la dénomination suivante: Intertrust Group Holding S.A. et se situe désormais à CH-1211 Genève 6, 1, rue de Jargonnant.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMCOLUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052534/13.

(130064187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

GAMTrax Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 176.308.

Il convient de noter que le nom de l'un des administrateurs de classe B de la Société est modifié comme suit:

- Monsieur Mark Slater KRISTOFF, demeurant au 35, Father Peters Lane, USA-06840 New Canaan.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMTrax Luxembourg S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013052641/13.

(130064344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Lezam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052788/10.

(130065128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.959.085,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013052772/11.

(130064514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

LDW Dentaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 59A, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 166.114.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052785/10.

(130065071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Leal Renovations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.844.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013052786/10.

(130064698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Lumesse Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013052770/10.

(130064310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Lumesse Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013052771/10.

(130064309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

IRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.647.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052738/10.

(130064475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 69.890.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2013052794/11.

(130064654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

OQUENDO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013052904/13.

(130065059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

New Edifice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Theophile Aubart.
R.C.S. Luxembourg B 97.057.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052890/10.

(130064481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Newalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 145.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052891/10.

(130065074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Newfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 37.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052892/10.

(130064177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Nutriconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 130.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013052900/11.

(130064341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Powerhouse Investment, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.631.

Madame Claude LUTZ, membre du conseil de surveillance de la Société, a transféré son adresse au:
- 22, avenue de la Prise d'Eau, 78110 Le Vesinet, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Powerhouse Investment

Signature

Référence de publication: 2013052915/13.

(130064873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Powerhouse Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.533.

Monsieur Frank Noël VANDENBERGHE, administrateur de catégorie A de la Société, a transféré son adresse au:
- 7, avenue de la Grenade, CH-1207 Genève, Suisse
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.
Powerhouse Management
Signature

Référence de publication: 2013052916/13.

(130064874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Planeta Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 160.097.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sergio Raposo
Administrateur

Référence de publication: 2013052913/11.

(130064961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

PlanetVision s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 125.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 24/04/2013.

Référence de publication: 2013052914/10.

(130064848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.700.690,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052933/10.

(130064303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Nospar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.136.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013052899/10.

(130064297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Opalysimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.825.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- OPALYSIMMO S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 171 rue de Longwy a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 mai 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Vincent ALLENO
Le Liquidateur

Référence de publication: 2013052903/20.

(130064781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Nocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 91.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052895/10.

(130064991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Number 10 Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Number 10 Property Investment S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052879/11.

(130064270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Paulim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 89.596.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2012

Server Group Europe S.A. a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014.

Référence de publication: 2013052923/13.

(130064247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Café-Bar River Side S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 10, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 176.613.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nuno Miguel DA SILVA DUARTE, chauffeur, né à Coimbra/Se Nova le 24 septembre 1979, demeurant à L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo

2.- Monsieur Carlos Alberto DA SILVA DUARTE, indépendant, né à Soure (Portugal) le 23 août 1976, demeurant à L-2173 Luxembourg, 8, rue Munchen-Tesch

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Café-Bar River Side S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration ainsi que l'import-export de tous produits ou marchandises y relatifs.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Nuno Miguel DA SILVA DUARTE, prénommé, CINQUANTE ET UN PARTS SOCIALES	51
2.- Monsieur Carlos Alberto DA SILVA DUARTE, prénommé, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérante technique de la société:

Madame Lurdes da Gloria PEREIRA MORGADO, gérante, née à Chalon-sur-Seine le 15 mars 1973, demeurant à L-2414 Luxembourg, 27, Raspert

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Nuno Miguel DA SILVA DUARTE, prénommé,

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-2173 Luxembourg, 10, rue Munchen-Tesch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: N. Da Silva Duarte, C. Da Silva Duarte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 avril 2013. Relation: EAC/2013/4421. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049105/75.

(130060147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

VCP Jet Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.480.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of March,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VCP Jet Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.480 (the Company). The Company has been incorporated on September 13, 2012 pursuant to a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2551, page 122405, dated October 13, 2012. The articles of association of the Company have not been amended yet.

There appeared:

Vision Capital Partners V-A, L.P., a limited partnership registered in Scotland with number SL005447, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL (the Sole Shareholder),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of classes of shares of the Company, namely (i) the class A shares (the Class A Shares), (ii) the class B shares (the Class B Shares), (iii) the class C shares (the Class C Shares) and the class D shares (the Class D Shares);

3. Re-designation of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into Class A Shares;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 37,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, to fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000.-), by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each and twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

5. (i) Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified in item 4. above, and (ii) payment in kind of a share premium in the amount of fourteen million nine hundred and sixteen thousand nine hundred and fifty-one pounds sterling (GBP 14,916,951.-);

6. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified in item 4. above;

7. Amendment of article 15 of the Articles;

8. Amendment of article 16.2 of the Articles;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 4. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

10. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create new classes of shares of the Company, namely (i) the Class A Shares, (ii) the Class B Shares, (iii) the Class C Shares, and (iv) the Class D Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to re-designate the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 37,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, to fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000.-), by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each and twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles;

Subscription - Payment

The Meeting records the subscription and the full payment of the newly issued shares of the Company for a total amount of fourteen million nine hundred and fifty-four thousand four hundred and fifty-one pounds sterling (GBP 14,954,451.-) by way of (i) a contribution in cash in an amount of GBP 37,500.-, and (ii) a contribution in kind consisting of an amount of 1,655,261 preference shares of GBP 1.00 each in the capital of CPL Industries Holdings Limited and 219,624 non-voting A shares of GBP 0.01 each in the capital of CPL Industries Holdings Limited, having an aggregate market value of GBP 14,916,951.- to the Company (the Contributed Shares), as follows:

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for (i) 12,500 Class B Shares in registered form, having a nominal value of GBP 1 each, (ii) 12,500 Class C Shares in registered form, having a nominal value of GBP 1 each, and (iii) 12,500 Class D Shares in registered form, having a nominal value of GBP 1 each, and agrees to pay it up in full by (i) a contribution in cash in an amount of GBP 37,500.-, and (ii) a contribution in kind consisting of the Contributed Shares for an aggregate subscription price of GBP 14,954,451.-, which shall be allocated as follows:

- The contribution in cash of thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 37,500.-) shall be allocated to the nominal share capital of the Company;

- The contribution in kind of fourteen million nine hundred sixteen thousand and nine hundred fifty-one pounds sterling (GBP 14,916,951.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

It was evidenced by a certificate issued by the Company and its Sole Shareholder (the Certificate) that:

"(i) The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Contributed Shares;

(ii) as of the date of the certificate, the aggregate market value of the Contributed Shares was of GBP 14,916,951.-;

(iii) The Sole Shareholder has the power to dispose of the Contributed Shares;

(ii) the Contributed Shares are in registered form;

(iii) the Contributed Shares are fully paid-up;

(iv) the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Shares and such Contributed Shares are not subject to any attachment."

It was further evidenced to the notary, by a blocking certificate, that the amount of GBP 37,500.- in cash is at the disposal of the Company.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. Definitions.

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the bylaws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

5.2. The share capital of the Company is fixed at fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000.-) represented by twelve thousand five hundred class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), each share having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) (collectively, the Shares, and individually, a Share), and having the rights and obligations attached to them as set out in the present Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium reserve account, into which any premium paid on any Share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to the entire share capital irrespectively of the class of Share which is subscribed for.

5.4. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class

(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class D).

5.6. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 5.5.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.7. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.8. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The total cancellation amount for each of the classes D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the cancellation value per Share will become due and payable by the Company."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 15 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **15.1.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the Board. The manager or as the case may be the Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

1) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of class,

2) then the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class D Shares, then if no Class D Shares are in existence, Class C Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 16.2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **16.2.** After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed

on behalf of the Company, with the registration of the newly issued shares of the Company in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand nine hundred Euros (5,900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VCP Jet Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.480 (la Société). La Société a été constituée le 13 septembre 2012 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2551, page 122405 daté du 13 octobre 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

Vision Capital Partners V-A, L.P., une société en commandite (limited partnership) enregistrée en Ecosse sous le numéro SL005447, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de classes de parts sociales de la Société, soit (i) les parts sociales de classe A (les Parts Sociales A), (ii) les parts sociales de classe B (les Parts Sociales B), (iii) les parts sociales de classe C (les Parts Sociales C) et les parts sociales de classe D (les Parts Sociales D);

3. Nouvelle dénomination des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société en Parts Sociales A;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 37.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, au montant de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000) par l'émission de douze mille cinq cents Parts Sociales B de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), douze mille cinq cents Parts Sociales C de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et douze mille cinq cents Parts Sociales D de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1);

5. (i) Souscription et paiement en numéraire des nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 4. ci-dessus et (ii) paiement en nature d'une prime d'émission d'un montant de quatorze millions neuf cent seize mille et neuf cent cinquante et une livres sterling (GBP 14.916.951,-);

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 4. ci-dessus;

7. Modification de l'article 15 des statuts de la Société;

8. Modification de l'article 16.2 des statuts de la Société

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de nouvelles classes de parts sociales de la Société, à savoir (i) les Parts Sociales A, (ii) les Parts Sociales B, (iii) les Parts Sociales C, et (iv) les Parts Sociales D.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renommer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales A.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 37.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, au montant de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000) par l'émission de douze mille cinq cents Parts Sociales B de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), douze mille cinq cents Parts Sociales C de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et douze mille cinq cents Parts Sociales D de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés tel que mentionné dans les Statuts;

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre la souscription et la libération intégrale des nouvelles parts sociales émises pour un montant total de quatorze millions neuf cent cinquante-quatre mille et quatre cent cinquante et une livres sterling (GBP 14.954.451,-) par (i) un apport en numéraire pour un montant de GBP 37.500,-, et (ii) un apport en nature consistant en un montant de 1.655.261 actions préférentielles ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) dans le capital de CPL Industries Holdings Limited et 219.624,- actions A non votantes ayant une valeur nominale de GBP 0.01,- chacune dans le capital de CPL Industries Holdings Limited, ayant une valeur marchande totale de GBP 14.916.951,- à la Société (Les Actions Contribuées), comme suit:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents Parts Sociales B de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), douze mille cinq cents Parts Sociales C de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et douze mille cinq cents Parts Sociales D de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et accepte de les libérer entièrement par (i) un apport en numéraire d'un montant de GBP 37.500,- et (ii) un apport en nature consistant en Actions Contribuées pour un montant total de GBP 14.954.451,- qui sera attribué comme suit:

- La contribution en numéraire de trente-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 37.500,-) sera attribuée au capital social nominal de la Société;

- La contribution en nature de quatorze millions neuf cent seize mille et neuf cent cinquante et une livres sterling (GBP 14.916.951,-) seront attribuées au compte prime d'émission de la Société.

Il a été prouvé par un certificat émis par la Société et son Actionnaire Unique (le Certificat), que:

«- L'Actionnaire Unique est le propriétaire bénéficiaire et de plein droit des Actions Contribuées;

- à compter de la date du certificat, la valeur nominale totale des Actions Contribuées s'élevait à GBP 14.916.951,-;

- L'Actionnaire Unique a le pouvoir de disposer des Actions Contribuées;

- Les Actions Contribuées sont sous forme nominative;

- Les Actions Contribuées sont entièrement libérées;

- Les Actions Contribuées ne font pas l'objet d'un gage ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'obtenir un gage ou un usufruit sur les Actions Contribuées et les Actions Contribuées ne sont pas soumises à des saisies.»

Il a été prouvé au notaire par un certificat de blocage que le montant de GBP 37.000,- en numéraire est à la libre disposition de la Société.

Le Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Définitions.**

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), dans la mesure où l'associé aura eu droit à des distributions de dividende selon l'Art.15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, un comptage double), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

5.2. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille cinq cents euros (EUR 50.000), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), et (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés tel que mentionné dans les Statuts;

5.3. En supplément au capital social de la Société, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de leur émission sera affectée à la totalité du capital social indépendamment de la classe de Part Sociale qui est souscrite.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.5. Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans cette Classe ou ces Classes. En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe D).

5.6. En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.5), cette Classe donne droit aux détenteurs de Parts Sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'Assemblée Générale), et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question détenue par eux et annulée.

5.7. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui sera rachetée et annulée.

5.8. Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires en question. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des Classes D, C, B et A

sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe en question, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

5.9. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale telle que déterminée deviendra échue et exigible par la Société.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **15.1.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels après décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions fixées ci-après.

15.3. Les Associés décident de déclarer et payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires préparés par le gérant ou le cas échéant par le Conseil, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale, conformément aux dispositions fixées ci-après.

15.4. Le compte prime d'émission peut-être distribué aux actionnaires après décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions fixées ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise sélectionnée par le gérant ou le cas échéant par le Conseil et peuvent être payés au lieu et heure déterminés par le gérant ou le cas échéant par le Conseil. Le gérant ou le cas échéant le Conseil peut faire une détermination du taux de change applicable pour transformer les fonds des dividendes en devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans ne peut pas être réclamé par le détenteur de la Part Sociale, sera perdu par le détenteur de la Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

15.6. Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

1) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à l'ensemble des associés proportionnellement à leurs parts sociales indépendamment de la classe, puis

2) Le solde du montant total distribué sera affecté intégralement aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (soit les Parts Sociales de Classe D en premier, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts Sociales de Classe A).»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **16.2.** Après paiement de l'ensemble des dettes et de toutes charges envers la Société ainsi que des frais de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés conformément et afin d'atteindre de façon globale le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividende.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus, et de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ cinq mille neuf cents Euros (5.900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14461. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049002/416.

(130059742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 16.080.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of March,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of A.R.H. Limited S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 16.080, incorporated as a société anonyme under the denomination AUSTRALUX S.A. pursuant to a notarial deed dated 28 July 1978, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 235 of 30 October 1978.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2560 of 21 October 2011.

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Brigitte Wahl, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Karola Bôhm, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Amendment of article 17.3 so as to give it the following wording:

" **17.3.** The default situation is that dividends and other distributions shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid. However, a dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders of the classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise receive have approved such dividend in general meeting and provided further that no action may be taken under this Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time.";

2. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting resolves to amend article 17.3 so as to give it henceforth the following wording:

" **17.3.** The default situation is that dividends and other distributions shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid. However, a dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders of the classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise receive have approved such dividend in general

meeting and provided further that no action may be taken under this Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time."

There being no further business, the meeting is closed at 4.45 p.m..

WHEREOF, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée A.R.H. Limited (la «Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.080, constituée sous la forme de société anonyme avec la dénomination AUSTRALUX S.A. suivant acte notarié en date du 28 juillet 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 235 du 30 octobre 1978.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2560 du 21 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Karola Böhm, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 17.3 pour lui donner la teneur suivante:

« **17.3.** La situation par défaut est que les dividendes et autres distributions sont versées aux actionnaires conformément à leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs actions durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé. Cependant, un dividende peut être payé sur toute catégorie d'actions par des montants non proportionnels aux montants versés sur ces actions à condition que les titulaires des classes qui recevrait ainsi un dividende inférieur à celui qu'ils pourraient autrement recevoir ont approuvé un tel dividende en assemblée générale et à condition qu'aucune action ne peut être prise en vertu du présent article fin de priver de façon permanente une catégorie du droit de recevoir un dividende de temps en temps.»

2. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17.3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« 17.3. La situation par défaut est que les dividendes et autres distributions sont versées aux actionnaires conformément à leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs actions durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé. Cependant, un dividende peut être payé sur toute catégorie d'actions par des montants non proportionnels aux montants versés sur ces actions à condition que les titulaires des classes qui recevraient ainsi un dividende inférieur à celui qu'ils pourraient autrement recevoir ont approuvé un tel dividende en assemblée générale et à condition qu'aucune action ne peut être prise en vertu du présent article fin de priver de façon permanente une catégorie du droit de recevoir un dividende de temps en temps.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Bôhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013. REM/2013/454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049045/121.

(130060446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Fall Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.614.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Fall Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mrs Carole Cois, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 April 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Fall Co 2 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto. The Company may however not grant loans as originator to other persons than subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the sole shareholder.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The shares of the Company may at all times only be held by a sole shareholder and any holding or acquisition of shares by more than one shareholder shall be prohibited and any such transfer or acquisition shall always be void.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the sole shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the sole shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder for all of the shares of the Company. In case the shares are owned by more than one shareholder, the Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to the shares until the relevant transfers of shares have been unwound.

7.3 The sole shareholder may not at any time transfer the shares of the Company held by it to any person unless such transfer is a transfer of 100% of the shares of the Company. If the sole shareholder makes a prohibited transfer pursuant to the previous sentence, such prohibited transfer shall be void and of no force and effect whatsoever and the Company shall not record any such prohibited transfer and treat any such transferee as the owner of such shares for any purpose.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the sole shareholder

Art. 8. Decisions of the sole shareholder.

8.1 The sole shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association or in the Law, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association or in the Law is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

8.2 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent applicable, the provisions of these articles of association and the Law regarding general meetings shall apply with respect to such vote by sole shareholder resolutions expressed in writing.

Art. 9. Convening general meetings.

9.1 The general meeting of the Company may at any time be convened by the board of managers or by the sole shareholder, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2 The annual general meeting must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

9.3 If the sole shareholder is present or represented at a general meeting and if it states that it has been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Conduct of general meetings - Vote by resolution in writing.

10.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting and who need neither be the sole shareholder, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules.

10.2 An attendance list signed by the sole shareholder or its representative must be kept at any general meeting.

10.3 The sole shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof.

10.4 Participation in a general meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow the sole shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be a participation in person.

Art. 11. Minutes of general meetings.

11.1 The board of any general meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by the sole shareholder who requests to do so.

11.2 The sole shareholder shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

D. Management

Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers

12.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

12.2 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

12.3 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

12.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

12.5 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

Art. 13. Election, Removal and Term of office of managers.

13.1 The manager(s) shall be elected by the sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause ("causes légitimes"), by a decision of the sole shareholder.

Art. 14. Vacancy in the office of a manager.

14.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

14.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 If the sole shareholder of the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.2. An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve if the sole shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the sole shareholder subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Fall Co 1 S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Kenneth J. Weiller, born in Maryland, USA, on November 18, 1957, professionally residing at 405 Lexington Avenue, 58th Floor, New York, NY 10174, USA, as a class A manager

(ii) Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager

(iii) Laetitia Antoine, born in Woippy, France, on March 30, 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fall Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

représentée ici par Madame Carole Cois, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 4 avril 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire afin de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Fall Co 2 S. à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre procédé ainsi que la cession par la vente, l'échange, ou par tout autre procédé, de valeurs mobilières de tout genre et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut acquérir par voie d'achat, de souscription ou par tout autre procédé, transférer, vendre, échanger, ou par tout autre procédé, ainsi que vendre à découvert ou effectuer toute opération d'achat et de vente avec appel de marge ou financer, ou par tout autre procédé, des actions, obligations, titres de créance, warrants, instrument de dette et des titres de participation ainsi que tout autre titre de financement et les contrats y relatifs. La Société ne peut accorder de prêts en tant que prêteur qu'à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. La Société peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, obligations et titres de créance et de dette et/ou des titres de participations. La Société peut prêter des fonds, y compris les intérêts de prêts et/ou d'émission d'actions ou d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

2.4 La Société peut également accorder des garanties et des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations en relation avec les opérations avec appel de marge et les activités de vente à découvert ou autres, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou par tout autre procédé créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

2.5 La Société peut conclure, émettre et exécuter des opérations d'échanges à terme, d'options, de rachats, de prêts d'actions et des opérations similaires. La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'assurer une gestion efficace, y compris les techniques et les instruments destinés à protéger contre les crédits, le change, les risques de taux d'intérêts et autres risques, sans que l'on se limite à de telles techniques et/ou de tels instruments.

2.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. Les objets sociaux comprennent toute opération ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec les objets sociaux énumérés précédemment.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'associé unique.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans le cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles de nature à compromettre les activités de la Société se sont produits ou sont sur le point de se produire au siège social, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois pas d'impact sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'associé unique de la Société.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.3 Les parts sociales de la Société ne peuvent être détenues que par l'associé unique et toute détention ou acquisition de parts sociales par plus d'un associé est proscrite et tout transfert ou acquisition de ce type sera considéré comme nul et non avenu.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est conservé au siège social de la Société où il est mis à la disposition de l'associé unique pour vérification. Ce registre doit contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription nominative peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé unique.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur des parts sociales de la Société. Dans le cas où les parts sociales seraient détenues par plus d'un associé, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces parts sociales jusqu'à ce que les transferts de parts soient levés.

7.3 L'associé unique peut transférer les parts sociales de la Société que si il transfère 100% des parts sociales de la Société. Si l'associé unique procède à un transfert prohibé tel que défini à la disposition précédente, ce transfert sera nul et non avenu et la Société n'enregistrera pas un tel transfert et ne considérera pas ce cessionnaire en tant que détenteur de ces parts sociales.

7.4 Tout transfert de parts sociales deviendra opposable à la Société et aux tiers par le biais de la notification du transfert, ou de l'acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

C. Décisions de l'associé unique

Art. 8. Décisions de l'associé unique.

8.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans le cas où le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts ou dans la Loi, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts ou par la Loi doit être lue comme étant une référence à «l'associé unique».

8.2 L'associé unique est investi des pouvoirs expressément attribués par la loi et par lesdits statuts. Le cas échéant, les dispositions desdits statuts et de la Loi relatives aux assemblées générales s'appliquent aux décisions de l'associé unique prises par voie écrite.

Art. 9. Convocation aux assemblées générales.

9.1 L'assemblée générale de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance ou par l'associé unique, le cas échéant, pour être tenue au lieu et à la date précisés dans l'avis de convocation.

9.2 L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.3 Si l'associé unique est présent ou représenté à une assemblée générale et s'il déclare qu'il a été informé de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Conduite des assemblées générales - Vote par résolution écrite.

10.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécifiquement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables.

10.2 Une liste de présence signée par l'associé unique ou son représentant doit être tenue à toute assemblée générale.

10.3 L'associé unique peut agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver.

10.4 L'associé unique qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent.

Art. 11. Procès-verbal des assemblées générales.

11.1 Le bureau de toute assemblée générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par l'associé unique qui en fait la demande.

11.2 De même, l'associé unique peut rédiger et signer le procès-verbal de ses décisions.

D. Gérance

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être associés.

12.2 En cas de pluralité de gérants, la Société est dirigée par un conseil de gérance qui sera composé de plusieurs classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

12.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou d'un pouvoir sous seing privé.

12.4 Si la Société est gérée par un gérant unique, et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» dans les statuts doit être lue comme étant une référence au «gérant unique».

12.5 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'associé unique.

Art. 13. Election, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

13.1 Les gérants seront élus par l'associé unique, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans besoin de cause légitime, par décision de l'associé unique.

Art. 14. Vacance d'un poste de gérant.

14.1 En cas de vacance d'un poste de gérant suite à son décès, à une incapacité légale, une faillite, une démission ou pour tout autre motif, il peut être procédé à son remplacement de manière temporaire et ce pour une période ne pouvant excéder le mandat initial. La prochaine assemblée décidera du remplacement définitif conformément aux dispositions légales applicables.

14.2 En cas de vacance d'un gérant unique, celle-ci est comblée sans délai par l'assemblée générale.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas l'avis de convocation

devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas de consentement de chaque gérant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation ne sera pas requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

15.3 De même, un tel avis de convocation ne sera pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être obligatoirement membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance préside toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie de cet écrit étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants mais pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

16.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions circulaires ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président, en son absence par le président temporaire et par le secrétaire ou par deux (2) gérants ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le président le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où l'associé unique de la Société nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, selon l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale de l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes allouées à une réserve de la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique accepte cette affectation.

21.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'associé unique décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance démontrant suffisamment de fonds disponibles. Le montant à distribuer ne doit pas excéder la somme totale des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, et diminué des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des présents statuts.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée, ou toute autre réserve distribuable, peut être librement distribuée à l'associé unique conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique décidant la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué à l'associé unique.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des dividendes intérimaires pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Fall Co 1 S.à r.l. susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Kenneth J. Weiller, né dans le Maryland, Etats Unis d'Amérique, le 18 novembre 1957, résidant professionnellement au 405 Lexington Avenue, 58th Floor, New York, NY 10174, USA, gérant de classe A,

(ii) Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B,

(iii) Laetitia Antoine, née à Woippy, France, le 30 mars 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COÏS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/17005. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049171/539.

(130060148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. NIH Zeta Management S.à r.l. & Partners S.C.A.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.043.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of April,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name NIH Zeta Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter, the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167043, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 892 dated April 5, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms Claudia Rouckert, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on March 20, 2013, and that the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-seven thousand five hundred two Euro (EUR 37.502,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company to "BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A."

2. Subsequent amendment of the article 1 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of " BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)».

3. Acknowledgement of the change of name of the general partner into "BTX Management S.à r.l."

4. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into Danish Krone (DKK).

5. Subsequent conversion of the share capital of the Company from thirty-seven thousand five hundred two Euro (EUR 37.502,00) to two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight Danish Krone (DKK 279.678,00) represented by two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight (279.678) shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1,00) each, based on the exchange rate as at March 15, 2013 of EUR 1,00 for DKK 7,457677679.

6. Creation of two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares).

7. Conversion of the two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight (279.678) ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1,00) each, issued by the Company, into two hundred seventy nine thousand six hundred seventy six (279.676) Class A Shares, one (1) Class B Share, and one (1) management share with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1,00) each.

8. Subsequent amendment of the article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The share capital is set at two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight Danish Krone (DKK 279.678,00) represented by two hundred seventy nine thousand six hundred seventy six (279.676) class A shares (hereinafter, the Class A Shares), one (1) class B share (hereinafter, the Class B Share), and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one (1) Danish Krone (DKK 1,00) each.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and
- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to an Investment may be transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13, subject always to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Shareholders.

The Management Share shall be held by BTX Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Luxembourg, with a share capital of ninety three thousand two hundred twenty one Danish Krone (DKK 93.221,00), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166914, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.”

9. Acknowledgement of the shareholding of the Company following the above resolutions.

10. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following content:

“ **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Watermill Bidco ApS, a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office address at c/o Horten, Philip Heymans Alle 7, 2900 Hellerup, Denmark and registered with the company registration under number (CVR) 35 02 42 71 (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.”

11. Accept the resignation from their position of members of the supervisory board of the Company and with immediate effect of:

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America; and

- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

12. Grant discharge to the resigning supervisory board members for the execution of their mandate until the day of their resignation.

13. Appointment as members of the supervisory board of the Company with immediate effect and until the annual general meeting to be held in 2013 of:

- Ms. Sharon Flood, born on May 20, 1965 in London, United-Kingdom, having her professional address at 2 Park Street, 1st Floor London W1K 2HX, United-Kingdom; and

- Mr. Benjamin Buerstedde, born on October 28, 1978 in Tel Aviv, Israel, having his professional address at 2 Park Street, 1st Floor London W1K 2HX, United-Kingdom.

14. Acknowledgement that further to the above resolutions, the supervisory board of the Company is composed as follows:

- Mr. Stéphane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms. Sharon Flood, prenamed; and

- Mr. Benjamin Buerstedde, prenamed.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into “BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company’s articles of association is amended give it henceforth the following content:

« **Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the change of name of the general partner into “BTX Management S.à r.l.”.

Fourth resolution

The meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into Danish Krone.

Fifth resolution

Pursuant to the above conversion, the share capital of the Company is converted from thirty-seven thousand five hundred two Euro (EUR 37.502,00) two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight Danish Krone (DKK 279.678,00) represented by two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight (279.678) shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1,00) each, based on the exchange rate as at March 15, 2013 of EUR 1,00 for DKK 7,457677679.

Sixth resolution

The meeting resolves to create two different classes of shares namely the class A shares and the class B shares.

Seventh resolution

The meeting resolves to convert the two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight (279.678) ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1,00) each, issued by the Company, into two hundred seventy nine thousand six hundred seventy six (279.676) Class A Shares, one (1) Class B Share, and one (1) Management Share with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1,00) each.

Eighth resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The share capital is set at two hundred seventy nine thousand six hundred seventy eight Danish Krone (DKK 279.678,00) represented by two hundred seventy nine thousand six hundred seventy six (279.676) class A shares (hereinafter, the Class A Shares), one (1) class B share (hereinafter, the Class B Share), and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one (1) Danish Krone (DKK 1,00) each.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and
- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to an Investment may be transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13, subject always to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Shareholders.

The Management Share shall be held by BTX Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Luxembourg, with a share capital of ninety three thousand two hundred twenty one Danish Krone (DKK 93.221,00), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166914, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form..”

Nineth resolution

Following the above resolutions, the shareholding of the Company is as follows:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 8.624.430,00, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, is the holder of two hundred seventy nine thousand six hundred seventy five (279.675) Class A Shares and one (1) Class B Share in the share capital of the Company;

- BTX Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of DKK 93.221,00, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166914, is the holder of one (1) Class A Share and one (1) Management Share in the share capital of the Company.

Tenth resolution

The meeting resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company's articles of association to be read as follows:

« **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Watermill Bidco ApS, a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office address at c/o Horten, Philip Heymans Alle 7, 2900 Hellerup, Denmark and registered with the company registration under number (CVR) 35 02 42 71 (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.”

Eleventh resolution

The meeting resolves to accept the resignation from their position of members of the supervisory board of the Company and with immediate effect of the following persons:

- Mr. Clarence Terry, prenamed; and
- Mr. Lynn Skillen, prenamed.

Twelveth resolution

The meeting resolves to discharge the resigning supervisory board members for the execution of their mandate until the day of their resignation.

Thirteenth resolution

The meeting resolves to appoint as members of the supervisory board of the Company with immediate effect and until the annual general meeting to be held in 2013 the following persons:

- Ms. Sharon Flood, prenamed; and
- Mr. Benjamin Buerstedde, prenamed.

Fourteenth resolution

The meeting resolves to acknowledge that further to the above resolutions, the supervisory board of the Company is composed as follows:

- Mr. Stéphane Bourg, prenamed;
- Ms. Sharon Flood, prenamed; and
- Mr. Benjamin Buerstedde, prenamed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de «NIH Zeta Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167043 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire, le 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2012 sous le numéro 892.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ms. Sofia Da Chao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Ms Claudia Rouckert, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 20 mars 2013, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président,

le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à trente-sept mille cinq cent deux Euro (EUR 37.502,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination sociale en «BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.».

2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts)».

3. Reconnaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «BTX Management S.à r.l.».

4. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euro en Couronne Danoise.

5. Subséquente conversion du capital social de la Société de trente-sept mille cinq cent deux Euros (EUR 37.502,00) au montant équivalent de deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit Couronnes Danoises (DKK 279.678,00), représenté par deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit (279.678) actions d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune, basé sur le taux de change au 15 mars 2013 de EUR 1,00 pour DKK 7,457677679.

6. Création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A (les Actions de Classe A) et les actions de classe B (les Actions de Classe B).

7. Conversion de deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit (279.678) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune, émises par la Société, en deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-seize (279.676) Actions de Classe A, une (1) Action de Classe B et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune.

8. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit Couronnes Danoises (DKK 279.678) représenté par deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-seize (279.676) actions de classe A (les Actions de Classe A), une (1) action de classe B (les Actions de Classe B) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune.»

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en lien direct ou indirect avec un Investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13, sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les Associés le cas échéant.

L'Action de Commandité est détenue par BTX Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de quatre-vingt-treize mille deux cent vingt et un Couronnes Danoises (DKK 93.221,00), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166914, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.»

9. Prise de connaissance de la détention du capital social de la Société suite aux résolutions ci-dessus.

10. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Watermill Bidco ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au c/o Horten, Philip Heymans Alle 7, 2900 Hellerup, Danemark et enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro (CVR) 35 02 42 71 (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;

- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société d'actions de classe A de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

11. Acceptation de la démission de leur position de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat de:

- M. Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique.

12. Décharge donnée aux membres du conseil de surveillance démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de leur démission.

13. Nomination en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2013 de:

- Mlle Sharon Flood, née le 20 mai 1965 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2 Park Street, 1st Floor Londres W1K 2HX, Grande-Bretagne; et

- M. Benjamin Buerstedde, né le 28 octobre 1973 à Tel Aviv, Israël, ayant son adresse professionnelle au 2 Park Street, 1st Floor Londres W1K 2HX, Grande-Bretagne.

14. Reconnaissance que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit:

- M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mlle Sharon Flood, prénommée;

- M. Benjamin Buerstedde, prénommé.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.»

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts)».

Troisième résolution

L'assemblée décide de prendre connaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «BTX Management S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro en Couronne Danoise.

Cinquième résolution

Suite à la conversion ci-dessus, le capital social de la Société est converti de trente-sept mille cinq cent deux Euros (EUR 37.502,00) au montant équivalent de deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit Couronnes Danoises (DKK 279.678,00), représenté par deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit (279.678) actions d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune, basé sur le taux de change au 15 mars 2013 de EUR 1,00 pour DKK 7,457677679.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A et les actions de classe B.

Septième résolution

L'assemblée décide de convertir deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit (279.678) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune, émises par la Société, en deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-seize (279.676) Actions de Classe A, une (1) Action de Classe B et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit Couronnes Danoises (DKK 279.678) représenté par deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-seize (279.676) actions de classe A (les Actions de Classe A), une (1) action de classe B (les Actions de Classe B) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune.»

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en lien direct ou indirect avec un Investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13, sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les Associés le cas échéant.

L'Action de Commandité est détenue par BTX Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de quatre-vingt-treize mille deux cent vingt et un Couronnes Danoises (DKK 93.221,00), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166914, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.»

Neuvième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, la détention du capital social de la Société est comme suit:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 8.624.430,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, détient deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-quinze (279.675) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B;

- BTX Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166914, détient une (1) action de Classe A et une (1) Action de Commandité.

Dixième résolution

Suite à quoi l'assemblée décide, de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Watermill Bidco ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au c/o Horten, Philip Heymans Alle 7, 2900 Hellerup, Danemark et enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro (CVR) 35 02 42 71 (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;

- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société d'actions de classe A de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'approuver la démission de leur position de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat de:

- M. Clarence Terry, prénommé;
- M. Lynn Skillen, prénommé.

Douzième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de surveillance démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de leur démission.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2013:

- Mlle Sharon Flood, prénommée; et
- M. Benjamin Buerstedde, prénommé.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de reconnaître que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit:

- M. Stéphane Bourg, prénommé ;
- Mlle Sharon Flood, prénommée ;
- M. Benjamin Buerstedde, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013051483/469.

(130062593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

AMP Capital Investors (IDF II USD N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.617.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the ninth of April

Before us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

AMP Capital Infrastructure Debt Fund II (USD) L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by AMP Capital Investors (IDF II GP) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 175.686, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as General Partner,

here represented by, Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (IDF II USD N°1) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic, social or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or

enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, AMP Capital Infrastructure Debt Fund II (USD), L.P., pre-named and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twenty thousand (20,000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Wim Rits, manager, born on 14 June 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Alan Botfield, manager, born on 22 December 1970 in Stirling (United Kingdom), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Richard Lane, manager, born on 3 December 1966 in Burton-on-Trent (United Kingdom), with professional address at 4th floor Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

AMP Capital Infrastructure Debt Fund II (USD) L.P. une société, dont le siège social se situe à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, représentée par AMP Capital Investors (IDF II GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois en date du 28 février 2013, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.686, en sa capacité d'associé gérant commandité

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (IDF II USD N°1) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

AMP Capital Infrastructure Debt Fund II (USD), L.P., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Wim Rits gérant, né le 14 juin à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Alan Botfield, gérant, né le 22 décembre à Stirling (Angleterre), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Richard Lane, gérant, né le 3 décembre 1966 à Burton-on-Trent (Angleterre), avec adresse professionnelle au 4^{ème} étage, Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16370. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049066/416.

(130060186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.921.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, the twenty-ninth day of March at 01.00 p.m., before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cable & Wireless Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.302 (the Parent),

hereby represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 63.921 (the Company);

- the Company has been incorporated on March 30th, 1998 pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°472, page 22647, dated June 29th, 1998;

- the Company's capital is set at three hundred and thirty-two million six hundred and eighty-one thousand Great Britain Pounds (GBP 332,681,000.-), represented by three hundred and thirty-two thousand six hundred and eighty-one (332,681) shares with a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-) each which have been fully paid-up;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The amount of the share capital is valued at EUR 394,264,091.62.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de mars à 13.00 heures, par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cable & Wireless Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68.302 (la Société Mère),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la Société Mère détient la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.921 (la Société);

- la Société a été constituée le 30 mars 1998 en vertu d'un acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°472, page 22647, daté du 29 juin 1998;

- le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-deux millions six cent quatre-vingt-un mille livres sterling (GBP 332.681.000,-), représenté par trois cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-une (332.681) parts sociales d'une valeur nominale de mille livres sterling (GBP 1.000,-) chacune ayant été entièrement libérées;

- la Société Mère a une parfaite connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé par la présente de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou dûment provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle déclare expressément par la présente s'engager à prendre à sa charge tout passif (le cas échéant) pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour de la Société avant tout paiement à sa personne;

- sur ce, la Société est liquidée par la présente et la liquidation est clôturée; et

- les livres et registres relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Grand-Duché de Luxembourg.

Le montant du capital social est évalué à EUR 394.264.091,62.

Dont acte, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049104/92.

(130059981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Kinkade Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.200.

Par résolutions prises en date du 13 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Christophe DAVEZAC, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 12 novembre 2012;

- nomination de Chafai BAIHAT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 12 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052096/15.

(130063947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pictet Total Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052910/11.

(130064361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.
